

Etudes et analyses

n°01 - avril 2016



Enquête sur les dépenses des IAA pour protéger l'environnement

Net recul des investissements antipollution en 2013

Avec 101 millions d'euros de dépenses liées à la protection de l'environnement en 2013, les industries agroalimentaires classent le Nord - Pas-de-Calais Picardie en tête des régions françaises. Un quart de ce montant est destiné aux investissements et aux études, les trois quarts restant correspondent aux dépenses courantes (taxes et dépenses de fonctionnement). Après une année d'expansion en 2012, l'année 2013 se caractérise par un net recul des investissements dédiés à l'environnement. Les industries des secteurs phares de la région (sucre et produits amylacés) assurent l'essentiel de ces investissements dans le domaine de l'eau qui reste le premier poste d'investissement. Les établissements agroalimentaires régionaux continuent à investir prioritairement pour le traitement des pollutions. Le budget alloué aux études environnementales est légèrement en hausse en 2013.

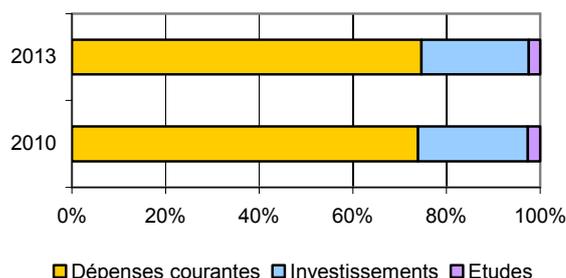
En 2013, les établissements agroalimentaires de plus de 20 salariés du Nord - Pas-de-Calais Picardie ont réalisé 101 millions d'euros de dépenses liées à la protection de l'environnement. Ce montant total se répartit entre les dépenses courantes, les investissements et les études. Entre 2010* et 2013, l'ensemble des dépenses a diminué de 17% mais la répartition entre ces trois postes est restée relativement

stable. Les dépenses courantes représentent toujours les trois quarts

du montant global affecté à la protection de l'environnement.

La répartition entre dépenses courantes, investissements et études est stable en 2013

Répartition des dépenses dédiées à l'environnement en 2010 et en 2013 dans les IAA en Nord - Pas-de-Calais Picardie



Sources : Agreste - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2010
Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol) en 2013, traitements SSP

Investissements en nette baisse en 2013

En 2013, les établissements agroalimentaires régionaux ont investi 23 millions d'euros (12% du montant national) pour l'achat de bâtiments, terrains, machines ou équipements destinés à traiter, mesurer, contrôler ou limiter la pollution générée par leur activité. Après une année de hausse exceptionnelle en 2012 (+22%), les investissements pour la protection de l'environnement reculent nettement dans la région en 2013 (-39%). Au niveau national, cette baisse a été bien plus modérée (-4%).

Ces investissements se répartissent entre d'une part les investissements spécifiquement consacrés à la pro-

tection de l'environnement (filtres, bac de rétention, matériels de mesure des polluants...) et d'autre part les investissements intégrés partiellement dédiés à la protection de l'environnement (intégration dans l'outil de production lors du renouvellement des machines d'une partie permettant de lutter contre la pollution).

L'essentiel des investissements (71%) est exclusivement dédié à la protection de l'environnement (investissements spécifiques).

Les investissements spécifiques ont suivi le cycle habituellement observé en matière d'investissement : un recul observé une année donnée est

* année précédente d'enquête sur les dépenses courantes - voir méthodologie

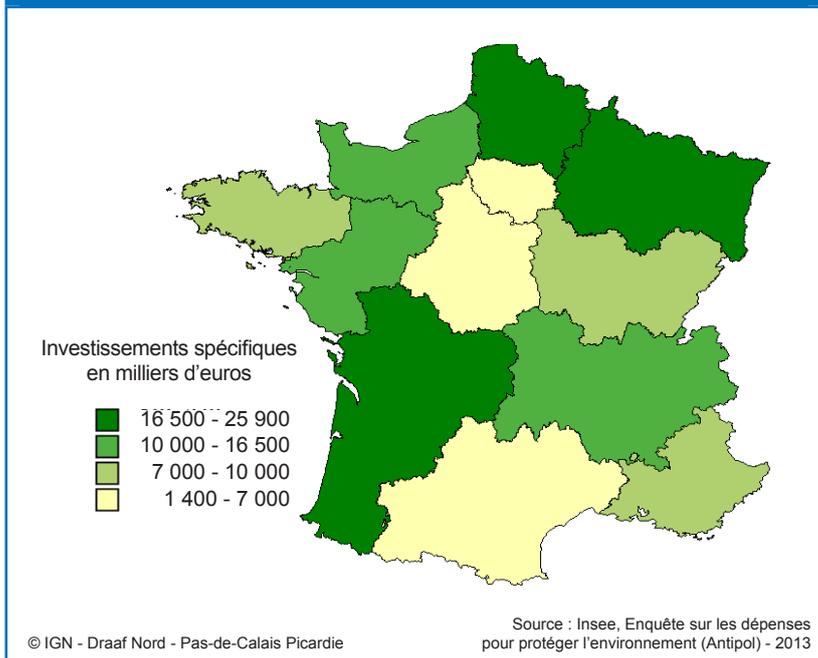
suit par un mouvement de reprise l'année suivante. En 2013, ils se trouvent ainsi à un minimum de 16,5 millions dans le Nord-Pas-de-Calais – Picardie alors qu'ils atteignaient 28 millions en 2012. Malgré tout, la région fait toujours partie du trio de tête pour ses investissements spécifiques antipollution. Cela s'explique par la sur représentation dans la région des industries du sucre et des produits amylacés qui font partie des industries qui investissent lourdement pour la protection de l'environnement. Elles contribuent aux deux tiers du montant investi.

Eaux usées : premier domaine de dépenses d'investissement

Les investissements spécifiques se classent selon leur domaine d'intervention (eau, air, déchets, protection des sites, bruit...) ou selon leur nature (prévention des pollutions, recyclage et valorisation, mesure et contrôle, pré-traitement, traitement et élimination). En 2013, le repli des investissements spécifiques s'est répercuté sur tous les domaines d'intervention.

• Dans la région, le domaine des eaux usées reste la principale destination des investissements avec plus de 9 millions d'euros sur

Le Nord - Pas-de-Calais Picardie fait partie des régions qui dépensent le plus pour la protection de l'environnement



les 16,5 millions investis au total. L'industrie agroalimentaire consomme en effet de grandes quantités d'eau pour le lavage des matières premières utili-

sées, leur traitement industriel ou le nettoyage des équipements de production. Des installations spécifiques et coûteuses comme les stations d'épuration ou de pré-

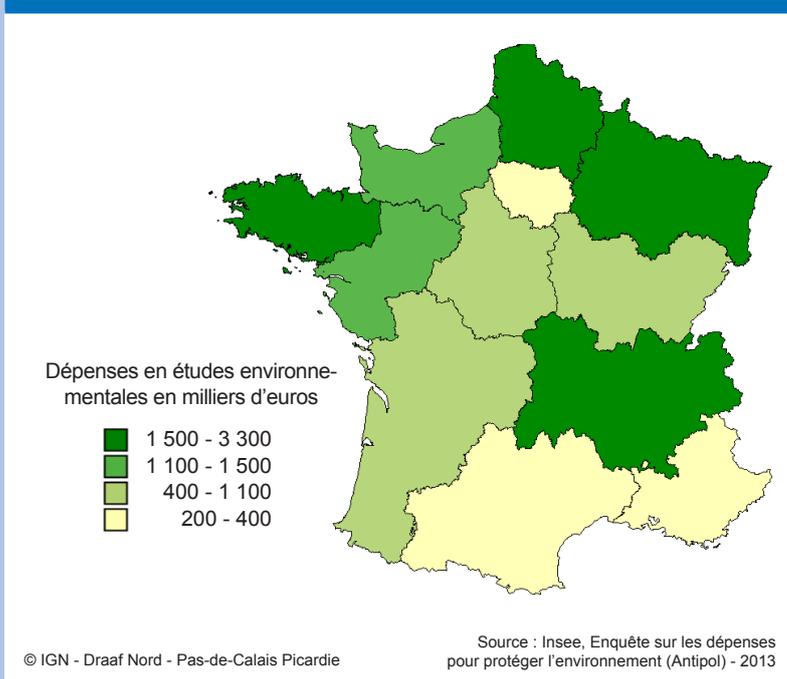
Le Nord - Pas-de-Calais Picardie 2ème région pour ses dépenses en études environnementales

Le budget alloué aux études, qui avait fortement baissé entre 2011 et 2012 (-58%), repart à la hausse en 2013 (+17%). Les industries agroalimentaires régionales ont dépensé 2,5 millions d'euros en 2013 pour la réalisation d'études environnementales, soit 15% du montant national. La région se classe au 2e rang après la Bretagne (3,3 millions). Chaque établissement du Nord-Pas-de-Calais – Picardie qui participe à la protection de l'environnement consacre en moyenne 7000 euros pour la réalisation de ces études soit 3000 euros de plus que la moyenne nationale.

On distingue deux types d'études : celles qui sont effectuées en prévision d'investissements futurs et celles relevant de réglementations. En 2013, la part des études réglementaires recule et passe de 42 à 34%. Les études destinées à un investissement futur représentent une enveloppe de 1,6 million d'euros en 2013, soit 32% de plus que l'année précédente. A l'inverse, les dépenses pour les études réglementaires sont en légère baisse (-4%). Les études préalables aux investissements dans le domaine des eaux usées et de la qualité de l'air représentent l'essentiel des sommes

dépensées en 2013 (respectivement 49 et 24% du total).

Les industries agroalimentaires régionales dépensent bien plus qu'en moyenne pour les études environnementales



traitement des eaux usées sont nécessaires pour se conformer à la réglementation sur les rejets industriels. Le domaine des eaux usées représente, selon les années, entre 46 et 57% du total des investissements spécifiques environnementaux. Dans la région, l'industrie sucrière est celle qui participe le plus à ces dépenses (à hauteur de 40%), suivi de près par l'industrie de fabrication de produits amylacés (36%).

● Le deuxième domaine d'intervention concerne la préservation de la qualité de l'air et la lutte contre l'effet de serre. Il représente 19 à 30% des dépenses d'investissement antipollution et suit une évolution cyclique. En 2013, environ 5 millions d'euros ont été investis pour limiter le rejet de substances polluantes dans l'air. 60% de ce montant revient à l'industrie de fabrication de produits amylacés qui devance ainsi largement l'industrie de transformation et de conservation de pomme de terre (13%).

● Les autres domaines (sols, déchets, bruits et vibrations, sites, paysages) représentent, en Nord - Pas-de-Calais Picardie, moins de 15% des investissements en 2013. Les dépenses liées au déchets ne représentent plus que 2% des investissements spécifiques en 2013, contre 12% en 2009.

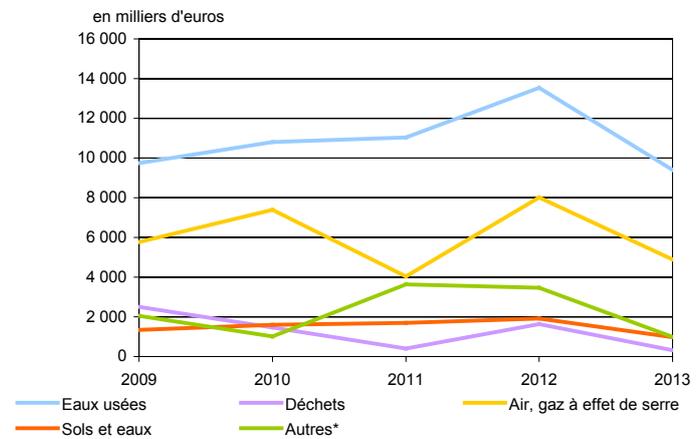
● Les parts consacrées aux sols et eaux ainsi qu'aux déchets sont nettement plus faibles dans notre région qu'en moyenne nationale.

L'activité oriente les investissements

Tous les secteurs d'activité sont concernés par la construction d'installations nécessaires à la limitation des pollutions mais ils le sont dans des domaines différents selon les caractéristiques de leur production. L'industrie sucrière, grande consommatrice d'eau est très fortement orientée vers le traitement des eaux usées qui concerne 93% de ses investissements. L'industrie des grains et des produits amylacés et l'industrie laitière partagent leurs efforts antipollution entre les équipements de traitement des eaux usées et les installations et équipements de lutte contre les substances polluantes rejetées dans l'air ainsi que dans les équipements de limitation de gaz à effet de serre. L'acquisition d'équipements visant à réduire le bruit et les vibrations pour le voisinage représente l'essentiel des investissements de l'industrie de l'alimentation animale (88%). Dans l'industrie des boissons, les investissements sont nettement dirigés vers la protection des sols et des eaux souterraines et de surface (86%).

Les investissements spécifiques sont en baisse dans tous les domaines en 2013

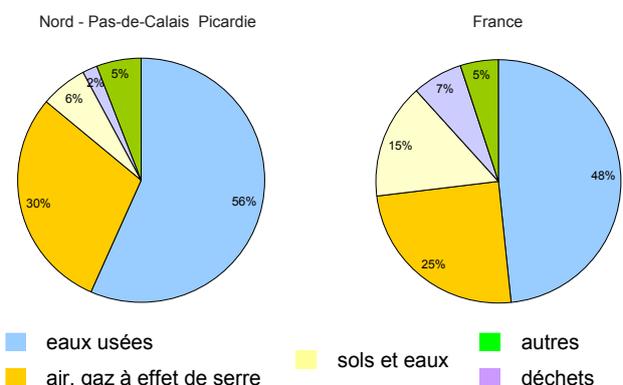
Evolution du montant des investissements spécifiques selon le domaine entre 2009 et 2013 dans les IAA en Nord-Pas-de-Calais Picardie



* Autres : bruit et vibrations, sites, paysages, biodiversité, protection contre les rayonnements et coûts de recherche et développement par rapport avec l'environnement
Sources : de 2009 à 2011 Agreste - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement de 2012 à 2013 Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol), traitement SSP

En Nord - Pas-de-Calais Picardie, plus de la moitié des investissements spécifiques sont destinés au traitement des eaux usées

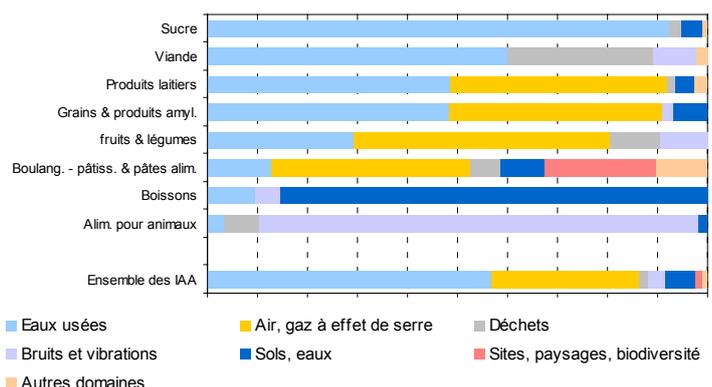
Investissements spécifiques par domaine en 2013 dans les IAA



Source : Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol) en 2013

93 % des investissements de l'industrie sucrière consacrés aux eaux usées

Répartition des investissements spécifiques selon le domaine par secteurs d'activité dans les IAA en Nord-Pas-de-Calais Picardie en 2013



Source : Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol) en 2013

Le traitement des pollutions est un objectif prioritaire

En lien avec l'importance accordée aux eaux usées, notamment à travers la mise en service de stations d'épuration, le traitement des pollutions et leur élimination est la première destination des investissements spécifiques. Les investissements correspondants s'élèvent à 9 millions d'euros en 2013 soit plus de la moitié du montant total des investissements spécifiques. Cette part a connu des fluctuations entre 2009 et 2013, avec un minimum de 43% en 2009 et un maximum de 69% en 2010.

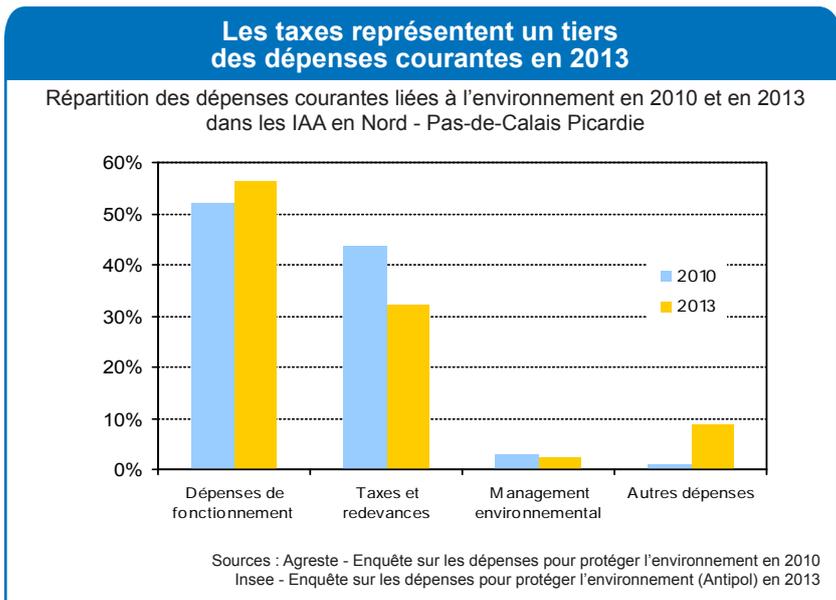
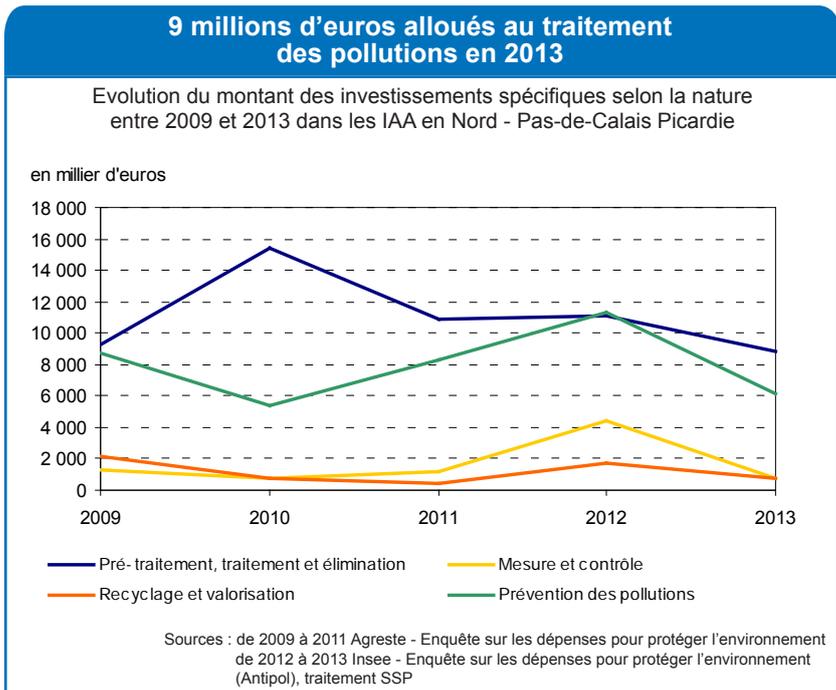
En deuxième position, la prévention des pollutions représente tout de même 37% du volume total des investissements spécifiques en 2013. Les investissements associés ont connu une évolution inverse à celle du traitement des pollutions. Ainsi, c'est l'année 2010 qui représente le point bas des investissements pour la prévention.

En 2012, ces derniers ont même légèrement dépassé ceux du traitement.

Les investissements de mesure et contrôle des pollutions ainsi que ceux de recyclage et de valorisation repassent en 2013 sous la barre du million d'euros et se situent à un niveau similaire à celui de 2010.

Des dépenses courantes en baisse en 2013

En 2013, le montant des dépenses courantes est de 76 millions d'euros, en baisse de 16% par rapport à 2010. Les taxes, redevances et cotisations, qui englobent l'ensemble des paiements dans le domaine de l'eau et des déchets, passent de 39 millions d'euros en 2010 à 24 millions d'euros en 2013. En baisse de 38%, elles ne représentent plus qu'un tiers des dépenses en 2013. Le reste des dépenses courantes concerne notamment les coûts de fonctionnement, d'entretien et de maintenance des équipements existants (56%) et les coûts liés au management environnemental (2%). Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre coûts internes de fonctionnement et achats de services extérieurs. Les coûts internes correspondent aux salaires versés aux personnes travaillant au sein de l'établissement et qui sont en charge du



fonctionnement des matériels et de leur approvisionnement en énergie. L'achat de services, effectué auprès de prestataires extérieurs, concerne par exemple la maintenance des matériels qui interviennent pour la protection de l'environnement, les analyses menées par des laboratoires mais aussi la location longue durée (bennes etc).

Sophie Eblé
DRAAF - Srise

Après avoir augmenté en 2012, les investissements se replient en 2013

Dépenses dédiées à l'environnement entre 2010 et 2013 dans les IAA en Nord - Pas-de-Calais Picardie

	2010	2011	2012	2013
	en millier d'euros			
Total investissements	28795	31265	38224	23257
Investissements intégrés	6525	10467	9664	6684
Investissements spécifiques	22270	20798	28560	16573
domaine				
eaux usées	10804	11041	13538	9397
air & climat	7389	4033	8007	4894
déchets	1462	401	1634	319
autres	2615	5322	5381	1963
nature				
pré-traitement, traitement et éliminatic	15364	10837	11097	8881
prévention des pollutions	5392	8323	11336	6125
mesure et contrôle	792	1184	4419	806
recyclage et valorisation	721	419	1708	759
Dépenses en études	3253	5012	2097	2453
Total dépenses courantes	90736	n.d	n.d	75677
Redevances taxes et cotisations	39540	n.d	n.d	24322
Dépenses de fonctionnement	47433	n.d	n.d	42750
Management environnemental	2725	n.d	n.d	1859
Autres dépenses	1039	n.d	n.d	6746
Total des dépenses	122784	n.d	n.d	101387

METHODOLOGIE

L'enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement a été réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'agriculture jusqu'à l'exercice 2011 inclus. A partir de l'exercice 2012, elle est réalisée par l'Insee. Depuis 2006, elle concerne l'ensemble des établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus, qui exercent une activité de fabrication ou de transformation. Jusqu'en 2005, seules les unités de 100 salariés et plus étaient enquêtées.

L'enquête donne annuellement un aperçu des investissements et études en rapport avec la protection de l'environnement. Tous les trois ans, elle est complétée par la mesure des dépenses courantes liées à cette activité (dépenses courantes de fonctionnement, redevances, cotisations et taxes). 2013 est la dernière année disponible d'enquête portant sur les investissements, les études et les dépenses courantes.

Les dépenses courantes de fonctionnement retracent les coûts de fonctionnement des installations spécifiques dédiées à la protection de l'environnement. Ils comprennent les achats de services, mais aussi les coûts internes en frais de personnel, frais d'entretien, achats d'énergie et de consommables.

Les redevances, cotisations et taxes retracent l'ensemble des paiements dans les domaines de l'eau et des déchets. Elles comprennent aussi les paiements pour les prestations indirectes à des organismes de recyclage des emballages.

L'enquête permet de distinguer deux types d'investissements matériels antipollution. Les investissements spécifiques sont destinés à réduire les pollutions liées au processus normal de fabrication. Les autres investissements sont dits « intégrés » à des changements de l'outil de production. Ils sont mesurés, à l'occasion d'un renouvellement de l'outil de production, par les surcoûts entraînés par l'adoption de nouveaux procédés plus respectueux de l'environnement.

L'enquête mesure également le coût des études effectuées pour protéger l'environnement. Ces études peuvent être sous-traitées ou être menées en interne. Leur coût comprend alors les frais de personnel au prorata du temps passé sur les projets.

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nord - Pas-de-Calais Picardie

Service régional de l'information statistique et économique

518, rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 Amiens cedex 3 - Tél. 03 22 33 55 50

Courriel : srise.draaf-nord-pas-de-calais-picardie@agriculture.gouv.fr



■ Directeur Régional : François BONNET
 ■ Directeur de publication : Grégory BOINEL
 ■ Rédaction : Sophie EBLE

■ Composition : Monique LECUT
 ■ Impression : Srise Nord - Pas-de-Calais Picardie
 ■ © Agreste 2016